



HAL
open science

Prendre en compte les situations de handicap pour comprendre la pluralité des vécus féminins

Mélissa Arneton, Zineb Rachedi-Nasri, Samia Enjelvin, Jade Fauteux,
Margaret Kopoka, Séverine Mayol, Michèle Vatz-Laaroussi

► To cite this version:

Mélissa Arneton, Zineb Rachedi-Nasri, Samia Enjelvin, Jade Fauteux, Margaret Kopoka, et al.. Prendre en compte les situations de handicap pour comprendre la pluralité des vécus féminins. Michèle Vatz-Laaroussi; Chantal Doré; Liliana Kremmer. Femmes et féminismes en dialogue : enjeux et défis de la recherche action médiation, L'Harmattan, pp.197-212, 2019. hal-02277730

HAL Id: hal-02277730

<https://inshea.hal.science/hal-02277730>

Submitted on 11 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHAPITRE 10

Prendre en compte les situations de handicap pour comprendre la pluralité des vécus féminins

Mélissa Arneton, Zineb Rachedi, Samia Enjelvin, Jade Fauteux, Margaret Kopoka, Séverine Mayol et Michèle Vatz Laaroussi

Ce chapitre est issu des rencontres en cours du projet *Femmes et féminismes en dialogue*, de femmes travaillant auprès de publics féminins en situation de handicap en France et au Canada, de femmes en situation elles-mêmes de handicap ou de mères d'enfants en situation de handicap. Certaines questions issues de nos pratiques et de nos vécus ont émergé notamment concernant les discriminations vécues au quotidien de manière parfois flagrante, mais plus fréquemment de manière insidieusement invisible. Il nous est apparu d'autant plus utile de réfléchir collectivement à ces questions que le groupe France a choisi de se constituer autour du handicap ; choix qui a introduit ce thème dans le projet au niveau international. Ce chapitre est structuré en trois parties qui s'enrichissent mutuellement et qui ont été pensées de manière complémentaire les unes par rapport aux autres. Il tente de refléter l'approche contributive promue dans le projet qui reconnaît comme légitimes différents champs d'expertise tant universitaire que professionnelle ou acquise dans le quotidien. Ce qui est discuté et réfléchi ici, ce n'est pas tant la manière, éthique ou pratique, dont le thème du handicap a été analysé dans le projet, mais plutôt l'apport de la prise en compte des situations de handicap et des dominations induites, ressenties ou produites à la pluralité des vécus féminins. Autrement dit, nous voulons à travers cette contribution amener le lecteur ou la lectrice à étudier l'effet des paroles individuelles ou des groupes de personnes qui sont à l'intersection de différentes catégorisations de publics, d'usagers, de communautés ou de perspectives théoriques. La première partie vise à contextualiser la question de la prise en compte du handicap dans la recherche-action-médiation par rapport aux différentes approches théoriques contemporaines. La seconde partie interroge les croisements des catégorisations relatives aux situations de handicap et celles relatives au genre. Enfin, la troisième partie invite à considérer quelques préconisations issues de nos pratiques et de nos usages réflexifs.

1. Élément de contexte concernant société et handicap

L'objectif d'une recherche-action-médiation est de changer les choses, ce qui signifie que les participantes sont invitées à agir en prenant conscience de

situations de dominations multiples y compris lorsqu'elles sont invisibles ou invisibilisées comme le handicap. Ces vécus concernent jusqu'à 20 % de la population mondiale en considérant le critère d'inclusion le moins administratif. Bien que les pays des différentes participantes au projet international aient ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées¹, nous nous sommes rendu compte que le manque de données et d'analyse concernant les situations de dominations et de discriminations en lien avec le handicap étaient peu connues des femmes participantes². Le changement de paradigme d'investigation du handicap des années 2000 (d'une définition centrée sur l'individu et ce qu'il ne peut pas faire à une définition du handicap comme situationnelle) n'était pas non plus communément partagé. Or la mobilisation vers une approche psychosociale permet de considérer le handicap au travers notamment des interactions entre les acteurs/l'environnement/l'individu dans une perspective située en se centrant sur la dimension écologique des habitudes, des comportements et des moyens mis à disposition pour que les individus en situation de handicap puissent accéder à l'ensemble des domaines de la vie et puissent participer pleinement à la société. Cette approche contribue à l'identification des discriminations à l'encontre des personnes en situation de handicap et elle vise à considérer que ce n'est pas l'individu qui est handicapé, mais la société qui le ou la handicape (OMS, 2001 ; Fougeyrollas, 2007). C'est l'absence d'aménagements, tant sur le plan architectural que sur le plan des pratiques sociales, permettant à l'homme ou la femme, ayant une déficience, trouble, désavantage temporaire ou chronique restreignant ses activités physiques, cognitives ou psychiques, d'exprimer son potentiel et de participer pleinement dans différents espaces sociaux, qui le ou la place dans une situation de handicap. Cette conception du handicap permet également de considérer que le trouble dont les individus peuvent être porteurs n'est pas obligatoirement un élément constitutif de leur identité qu'ils souhaitent revendiquer. Une personne en situation de handicap peut ainsi se considérer comme avant tout étant issue de l'immigration ou comme ayant une identité construite autour de sa foi ou de son genre.

Généralement, les promoteurs de modèles prenant en compte l'environnement concernant le handicap considèrent que ces derniers peuvent contribuer à faire réaliser dans la pratique les objectifs d'inclusion de toutes et tous comme prévu par la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Il faut souligner que celle-ci est la première convention

¹ Tous les pays participants l'ont signée en 2007 sauf la Bolivie qui l'a signée en 2008.

² Alors que dans le milieu des femmes en situation de handicap, de nombreuses associations en ont connaissance et agissent contre la violence envers les femmes handicapées (aussi bien à un niveau national comme l'association française Femmes pour le Dire Femmes pour Agir qu'au niveau international comme Handicap International – humanité & inclusion).

internationale qui a un statut juridique fort, c'est-à-dire qu'elle contraint les États signataires à mettre en œuvre une société inclusive pour tous ses membres aussi bien en ce qui concerne la promulgation de lois, de changements législatifs ainsi que dans le suivi de leurs applications. Il ne s'agit plus seulement de déclarations d'intentions, comme l'occasionne la ratification de la Convention pour les droits des femmes ou la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, puisque les articles 33 et 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées proposent directement des procédures d'évaluation du suivi de sa mise en œuvre. L'application de la Convention est évaluée par les Nations unies tous les deux ans pour chaque pays l'ayant ratifiée.

De précédents travaux ont montré l'importance du développement ces dernières années de politiques et de recherches universitaires sur le droit à la différence et le respect de chacun dans une perspective promouvant l'*empowerment* de tous les citoyens (Albrecht, Ravaud et Sticker, 2001 ; Fraser, 2005). Malgré tout, les analyses sont plutôt homogénéisantes et participent à un stéréotype de la personne *handicapée* comme de genre neutre, asexué, dont le handicap est lié à une déficience physique due à un accident ou une déficience intellectuelle congénitale. Généralement, il ou elle est considéré-e comme étant en situation de précarité économique et de vulnérabilité sociale lorsqu'il s'agit d'une situation de déficience intellectuelle. Or il y a des différences dans les vécus, les parcours et les trajectoires des personnes en situation de handicap selon le genre (Joselin et Popescu, 2018). Au niveau international, seulement 41,7 % des femmes en situation de handicap achèvent un premier cycle de scolarisation tandis que le taux est de 50,6 % pour les hommes en situation de handicap³ (Officer et Posarac, 2012). Des discriminations dans l'accès à l'emploi, l'accès aux soins ou l'indépendance financière des femmes considérées au prisme du handicap sont également constatées aussi bien dans les pays économiquement favorisés que défavorisés. De même, plusieurs travaux indiquent l'existence d'une prédominance des violences sexuelles chez les femmes en situation de handicap. En effet, Stimpson et Best (1991) estiment que 83 % des femmes en situation de handicap sont ou seront victimes de violence sexuelle au cours de leur vie. Le phénomène n'est pas documenté spécifiquement par rapport aux femmes issues de l'immigration en situation de handicap, mais d'après les propos recueillis dans les entrevues d'une recherche menée au Québec (Fauteux, 2017), il semble que la complexité des situations vécues et la crainte

³ Les femmes et les hommes n'étant pas en situation de handicap achèvent en plus grand nombre le premier cycle de scolarisation : le taux est de 52,9 % pour les premières et de 61,3 % pour les seconds.

des répercussions contribuent à décupler la vulnérabilité de ces femmes face à différents niveaux de violences et d'agressions sexuelles.

De plus, les stéréotypes et idées préconçues véhiculés largement dans la société d'accueil voulant que les femmes immigrantes soient soumises, ne connaissent pas leurs droits en tant que femmes immigrantes au Canada ou en France, par exemple ou ne maîtrisent pas la langue pour entreprendre des démarches de dénonciation, contribueraient à augmenter le risque d'agression, que ce soit dans les transports adaptés ou encore dans un contexte de soins dispensés à domicile, pour ne citer que quelques exemples. La prise en compte du genre est donc pertinente et nécessaire pour aller plus loin dans la compréhension des phénomènes de discriminations visibles et invisibles envers les personnes en situation de handicap et leurs familles. Mobiliser les savoirs issus de vécus intersectionnels en considérant les différentes caractéristiques de la vie des individus permet de considérer la diversité humaine et les rapports de domination que le vivre-ensemble peut engendrer.

2. Approche intersectionnelle des vécus féminins des situations de handicap

Le développement de critiques et d'analyses centrées sur les dominations induites par des catégorisations du corps a permis notamment de réfléchir à la présence d'une norme sociale partagée relative à la fois au corps sain, d'une part, et au corps masculin, d'autre part (Masson, 2015). Centré sur des catégorisations visibles, le capacitisme est l'une des manières d'envisager la prise en compte de manière intersectionnelle des vécus. Mais il est également possible de réfléchir de manière plus intégrée à ces questions en considérant à la fois les apports du capacitisme, la prise en compte des biais liés à l'immigration et les travaux sur le genre.

Les personnes issues de l'immigration sont très fréquemment sujettes à plusieurs niveaux de discrimination et il est souvent difficile de relier ces dynamiques d'exclusion à un système unique puisque l'immigration n'est pas identifiée en soi comme un système d'oppression. Toutefois, le fait d'être une personne immigrante, issue de l'immigration ou racisée dans un pays occidental contribue à rendre visibles une multitude de caractéristiques qui varient selon les individus et les trajectoires et qui peuvent se cumuler (pays d'origine, couleur de la peau, religion, statut migratoire, langue parlée...). En considérant les différents facteurs de discrimination spécifiquement reliés aux composantes de l'identité des personnes issues de l'immigration, il ressort de cela qu'ils et elles sont à la croisée de plusieurs systèmes d'oppression (racisme, colonialisme, impérialisme...). L'approche *Immigration Bias* fait référence à une première intersection tentant de rendre compte de la

complexité et de l'interaction des inégalités systémiques liées à l'immigration. La position qu'occupe chaque personne parmi ces systèmes influencera l'apparition ou non de barrières systémiques tout au long du processus d'intégration à la société d'accueil, voire au-delà. Il faut aussi considérer que l'*Immigration Bias* s'articulera conjointement avec d'autres systèmes de domination comme le capacitisme relatif à une norme sociétale d'un corps considéré comme valide et actif, l'hétéropatriarcat considérant les rapports de genre par rapport à une norme hégémonique masculine ou encore avec le capitalisme.

Cette action conjuguée des différents systèmes d'oppression est particulièrement difficile à prendre en compte au sein de sociétés spécialisées comme la France ou le Québec où règne un fonctionnement en silo faisant obstacle à une compréhension large et complexe des expériences vécues par les femmes issues de l'immigration en situation de handicap. Précisons que l'acteur individuel à l'intersection de ces différents systèmes de normes dominantes peut choisir consciemment ou inconsciemment de construire son identité selon une norme ou une autre, voire en dehors de ces catégories. Ainsi les mères issues de l'immigration ayant un enfant en situation de handicap peuvent se reconnaître dans les discriminations vécues par les femmes en situation de handicap sur le plan de leurs besoins et dans la concrétisation de leurs droits dans la société d'accueil, sans pour autant se considérer comme étant elles-mêmes empêchées par l'environnement de participer à la société. Il faut noter que les modèles écosystémiques du développement comme celui de Bronfenbrenner pour l'éducation ou celui de Fougeyrollas concernant le handicap peuvent permettre de prendre en compte l'enchéassement des vécus, des tensions identitaires des personnes. Ils amènent à considérer de manière situationnelle le handicap et le genre comme des catégories stigmatisantes, ils incluent également l'existence de spécificités en raison de la migration ou de la culture.

Prenons l'exemple de femmes en situation de handicap qui vivent une maternité, désirée ou non. Si la configuration de l'utérus à la suite d'une poliomyélite peut par exemple rendre difficile pour des raisons anatomiques l'accouchement par voie naturelle, la limitation à la possibilité de devenir mère peut être dépassée avec la mise en place de pratiques obstétriques ou médicales adaptées, autrement dit en tenant compte de facteurs environnementaux. Par contre, les pratiques de stérilisation de femmes présentant un handicap mental instituées dans certains pays y compris dans l'histoire récente ne renvoient pas à une incapacité biologique d'enfanter, mais aux représentations concernant leur capacité à assurer des fonctions maternelles ou encore à des pratiques eugénistes. La prise en compte de catégorisations stigmatisantes liées à la situation de handicap vécue par les

femmes elles-mêmes ou en tant que mère d'un enfant en situation de handicap ne doit pas occulter l'existence de spécificités en raison de la migration ou de représentations culturelles particulières du handicap. Ainsi dans certaines cultures d'Afrique de l'Ouest tout comme dans certaines cultures en Europe, la question de la naissance d'un enfant en situation de handicap (visible ou invisible comme une déficience intellectuelle par exemple) interroge son adéquation avec des stéréotypes relatifs à la « pureté de la femme » et son « statut de mère suffisamment bonne ». Au niveau international, les différentes images de l'autisme invitent également à considérer la dimension socialement et historiquement située des représentations véhiculées dans les sociétés. Si aujourd'hui les scientifiques considèrent que les troubles du spectre de l'autisme sont liés à un fonctionnement neuronal atypique, et non plus à un déficit dans la relation de la mère avec le nouveau-né, il est encore possible que ces différentes représentations coexistent dans un même espace et en même temps, voire se juxtaposent dans les vécus quotidiens des mères devant se justifier et expliquer la différence de leurs enfants, y compris auprès de certains professionnels de la santé.

3. Agir en prenant conscience de réalités méconnues

Au-delà des approches théoriques ou épistémologiques, il convient de prêter attention à la question de l'influence des représentations sociales sur les habitudes de vie et plus particulièrement sur les rôles sociaux que l'individu en situation de handicap peut vouloir exercer ou non. Ainsi dans le cadre du projet France, une des grandes témoins s'est interrogée et a interrogé les participantes sur les raisons du plafond de verre ressenti en milieu professionnel. Pourquoi est-elle limitée à des postes de secrétaire ou de standardiste alors qu'elle a deux Maîtrises et en finit une troisième : est-ce en raison de son handicap visible, de la couleur de sa peau, de son genre ou un peu des trois ? Ou s'agit-il d'une perception erronée induite par son vécu ?

Cette intrusion du vécu de manière concrète avec une interpellation des autres femmes à la fois en tant que citoyennes promouvant des valeurs de respect et en tant qu'actrices du quotidien nous a conduit à réfléchir aux écueils de la prise en compte des vécus féminins concernant le handicap. Nous avons choisi de ne pas faire une liste de préconisations, mais de relater des points de vigilance sur lesquels il nous semble important de réfléchir en amont et pendant l'agir ensemble.

4. Considérer et valoriser les atouts des individus sans les disqualifier ou les discriminer

Prendre en compte les personnes en situation de handicap répond à une caractéristique théorique d'un dispositif de recherche-action qui est de résoudre un conflit, autrement dit de mettre fin à une situation d'inégalité. Le protocole de recherche-action-médiation envisage en outre de développer les atouts des personnes en relation. Cette manière positive de regarder les individus permet de se centrer sur leurs possibilités, sur ce à quoi ils aspirent et sur ce qu'ils construisent dans l'ici et le maintenant, y compris dans un cadre ségrégatif ou engendrant des rapports de domination réels ou supposés. Dans ce projet, il ne s'agit pas tant de résoudre des conflits entre les femmes que de développer une participation sociale de toutes pour toutes. L'entre-soi des groupes de médiation donne un espace pour se sensibiliser, dans un climat de confiance, face aux différences et aux stéréotypes véhiculés par le groupe auquel on appartient et par les autres groupes. L'une des spécificités du projet France constitué autour du handicap est qu'il a été porté par deux chercheuses travaillant pour un centre de formation et de recherche sur l'accessibilité et les besoins particuliers, donc avec peut-être un peu plus de connaissances sur les particularités liées à une déficience ou à une incapacité. Mais c'est la mobilisation de deux associations de femmes promouvant les différences dans un double rapport à la fois en raison de cultures différentes de la culture française dominante et en raison d'un handicap qui a permis la mise en place de rapports sociaux basés sur l'horizontalité des relations et la participation sociale de toutes à une action commune, de manière inclusive sans misérabilisme ou condescendance.

Le parcours de Samia

Je suis Samia Enjelvin, j'ai 52 ans, je suis née en Algérie, je vis en France en région parisienne. Divorcée, j'ai quatre enfants tous majeurs. Comme cursus scolaire, j'ai un baccalauréat scientifique suivi de deux années d'études de biologie à l'université. Plusieurs années plus tard, j'ai préparé et obtenu un DEJEPS, un diplôme d'État dans le secteur de l'éducation populaire. Je suis maintenant coordinatrice sportive au Comité départemental handisport de Paris.

Ma particularité, si c'en est une, est que je vis avec un handicap moteur, conséquence d'une poliomyélite attrapée à l'âge de deux ans.

Une grande partie de mon enfance s'est passée dans un établissement situé dans le nord de la France au bord de la mer, où j'ai pu à la fois recevoir des soins et poursuivre ma scolarité. La moitié de mon adolescence, je l'ai passée en Algérie. Je suis rentrée à domicile, une fois que les soins se sont terminés. Dans un but d'avoir une vie d'adulte libre et épanouie, un retour en France me paraissait tout à fait dans la logique de mes entreprises, de mes valeurs.

Pour mes 20 ans, rien ne pouvait m'arriver de mieux que mon retour en cette douce France, où le climat froid de cette petite ville me rafraichissait le visage et l'esprit. Où je pouvais réaliser à mon tour le bonheur d'une vie proposée par les hommes des Lumières.

Galvanisée par la découverte du « pays des droits de l'homme », de la liberté d'expression, de la littérature et de bien d'autres choses merveilleuses qui vous font croire que le monde peut vous appartenir, j'ambitionne alors de progresser dans cette société (prétendument) féministe.

Alors mariée, un enfant déjà et titulaire d'un poste, j'attends mon deuxième enfant.

Malgré ma valeur professionnelle, l'entreprise dans laquelle je travaillais me suggère de démissionner en plein contrat. J'ai alors le sentiment que le cumul origine algérienne, femme enceinte et handicapée me stoppe dans ce dynamisme pour une vie voulue à mon gré. Mon empathie et cette expérience de vie m'amènent très tôt à me questionner sur la position sociale de la femme handicapée.

M'investir dans des associations pour défendre un équilibre plus juste entre les individus était quelque chose que je devais faire. Ma personnalité qui se veut progressiste, mon handicap et mon statut de mère d'une famille nombreuse (j'ai quatre enfants) me poussent alors à m'impliquer dans la reconnaissance du handicap chez les femmes. En 2003, je deviens membre d'une association pour défendre un meilleur suivi gynécologique et de maternité pour les futures mères. Je décide de créer ensuite une association pour développer les activités culturelles et sportives pour les personnes en situation de handicap, en particulier les femmes et les filles. Je suis aujourd'hui la présidente de cette association. Celle-ci encourage les femmes handicapées à participer activement au développement de la société, elle les informe de leurs droits et elle milite pour l'accessibilité à la société comme moyen d'autonomie. Depuis 2017, j'interviens professionnellement au sein du Comité départemental Handisport de Paris. En tant que coordinatrice sportive, j'interviens dans la mise en place des actions sportives à Paris. Je promeus l'accès aux sports dits d'arts martiaux comme le parakaraté, un karaté accessible aux personnes en situation de handicap.

En partageant leur parcours, les femmes contribuent à mettre en question et à modifier les stéréotypes que chacun et chacune véhicule à l'égard des autres. L'un des principaux apports de ce projet de recherche-action-médiation est de faire connaître au plus grand nombre l'engagement de femmes peu visibles, mais qui agissent au quotidien. Mener ensemble le projet de recherche-action-médiation s'inscrivait donc dans des valeurs communes.

5. Inclure sans discriminer, au-delà des mots, des actes

Contrairement à des groupes de paroles dont le partage d'éléments expérientiels communs est la condition de mise en œuvre de l'action, les participantes d'une recherche-action-médiation représentent différents acteurs de la société n'ayant pas d'intérêts individuels ou groupaux homogènes. L'hétérogénéité intergroupe est au contraire l'un des leviers pour que les femmes construisent ensemble un espace de médiation commun et partagé (cf. chapitre médiation du présent ouvrage). Mais comment agir de manière réellement inclusive et pratique quand les femmes avec qui nous agissons se heurtent généralement à une invisibilisation dans la société ? Les femmes peuvent-elles se limiter à participer dans l'espace public à travers leur écriture et à demander la reconnaissance de leurs droits sans voir l'impact qu'elles ont sur la société ? S'il est possible de penser en amont l'accueil et l'espace pour permettre à chacune de s'exprimer, ce que notre expérience nous enseigne est la difficulté de penser en dehors des cadres habituels concernant le handicap.

Le témoignage de Michèle

J'ai beaucoup appris tout au long du projet *Femmes et féminismes en dialogue*, sur les autres, sur les tensions, sur les rapports d'altérité, sur les différences et les ressemblances, sur les préjugés et les privilèges, mais aussi sur moi. Et j'ai pris une grande claque, conceptuelle, méthodologique et humaine, lorsque j'ai vécu et analysé avec les autres actrices du projet, un incident critique qui s'est déroulé lors d'une table ronde au colloque international de Montréal en novembre 2017. Norma Miranda raconte dans son entrevue que deux femmes, dont elle, avec une moindre mobilité, se sont trouvées reléguées au plus bas niveau alors que les autres femmes de la table ronde étaient sur une estrade. Elle dit, sans acrimonie, combien c'est frustrant que les autres femmes ne se soient pas adaptées à elles. J'ajouterai que toutes les deux portaient aussi d'autres signes de différences liées à la couleur de la peau, de cheveux ou à l'accent. J'ai vécu ce moment comme organisatrice et j'ai tenté avec nos coordonnatrices de limiter la discrimination, mais je ne l'ai pas empêchée. Plus encore, ce qui s'est déroulé autour de ce moment est évocateur des privilèges que nous portons et ne voulons pas lâcher au profit d'une plus grande équité. Lors de cette table ronde, il a été demandé aux femmes sur l'estrade de descendre pour que tout le monde soit au même niveau. Elles ont refusé, sans agressivité, mais se justifiant par le fait qu'elles étaient déjà installées. Une des femmes reléguées en bas de l'estrade a marqué publiquement son sentiment de rejet en disant au début de son intervention qu'elle aurait bien aimé être elle aussi sur l'estrade, avec les autres intervenantes de la conférence. Mais là où ma réflexion a progressé, c'est en analysant ce qui s'est passé lors de la seconde table ronde tenue dans l'heure suivante. Cette fois, pas de femmes avec des difficultés de mobilité, mais trop de femmes participantes pour arriver à installer tout le monde sur l'estrade. L'une des dernières arrivées, une femme habituée à se faire entendre par sa parole cinglante et son milieu social, se voit

proposer de s'installer en bas de l'estrade sur les mêmes tables que Norma et sa compagne de la table ronde précédente. Cette femme, par ailleurs participante convaincue au projet, hausse le ton et déclare qu'elle veut être au même niveau que ses compagnes et que, sinon, elle ne participera pas à la table ronde. Les autres femmes déjà installées entendent cette injonction et décident de descendre. On change l'organisation et plus personne n'est sur l'estrade. Alors, quelle est la morale de l'histoire, qu'en ai-je appris ? J'ai compris que la femme blanche qui avait l'habitude de se faire entendre a pu jouer de ses privilèges pour éviter d'être discriminée alors que les deux autres, différentes par leur situation de mobilité et par leur faciès, couleur de peau, accent, n'avaient pas la même force. J'ai compris que moi-même, j'avais ces privilèges, Blanche, parlant avec l'accent de France, occidentale, ayant la parole facile, avec le statut reconnu de coordonnatrice de ce projet et sans handicap visible, et j'ai compris aussi que, sans un coup de pied aux fesses, je n'étais pas prête à les laisser tomber. J'ai compris que descendre de l'estrade, c'est non seulement accepter d'aller vers plus d'équité, mais aussi reconnaître que chacune doit avoir la même chance de parler et d'être entendue, que chacune peut faire un pas et tendre l'oreille pour mieux comprendre ce qui nous est dit, parfois dans un murmure, parfois dans un cri. J'ai compris qu'une fois consciente de mes privilèges, je dois tendre à les faire partager à mes sœurs, mais je dois aussi accepter d'en perdre par solidarité avec elles et pour qu'ensemble nous construisions une force plus solide et unie, une force où nous sommes toutes sur la même marche et qui vise à faire tomber les inégalités, les hiérarchies et les discriminations. Merci aux femmes qui m'ont aidée dans cette démarche et tout particulièrement aux femmes avec un handicap qui ont participé au projet et qui m'ont confrontée à mes propres préjugés et méconnaissances.

Les aménagements de l'espace ou des temps de repos passent par la connaissance intime des situations qui sont vécues. Par exemple, la question de la ponctualité s'avère souvent quelque chose de difficile pour les personnes qui utilisent le transport adapté. En effet, les retards des chauffeurs, en raison des conditions de circulation ou de l'organisation des services de transport eux-mêmes sont fréquents. Une pratique intéressante consisterait alors à réserver systématiquement la première demi-heure de chaque activité à accueillir les personnes et à valoriser les moments d'échanges informels qui y prennent forme. Cette manière de faire pourrait avoir pour but, entre autres, de réduire la stigmatisation des personnes ayant des horaires plus difficilement prévisibles et permettre qu'elles puissent arriver sans ressentir l'étiquette de « retardataire ». Dans le cadre de la réalisation des activités du groupe France ou lors du forum international du projet de recherche-action-médiation, plusieurs personnes ont ainsi contribué par leurs expériences à suggérer des pratiques qui ont permis d'éviter certaines embûches. Même si certaines n'ont pas pu être évitées, le fait de les avoir vécues et d'y avoir réfléchi peut permettre aux acteurs et actrices d'empêcher que de tels incidents se

reproduisent la prochaine fois et de réaliser ensemble une inclusion respectueuse de chacun et chacune.

6. Parler et écouter pour créer des ponts et des consciences communes

La mise en écoute de la parole de femmes peu visibles permet la prise de conscience du sentiment de disqualification qu'elles vivent. Lors de l'atelier d'écriture réalisé pendant le forum international du projet *Femmes et féminismes en dialogue*, la lecture de la lettre de Margaret a fait émerger pour le groupe réuni en médiation internationale la question d'être un « cas social », non pas en raison de sa migration, mais de son handicap. L'objectif de cet atelier était de permettre à chaque participante d'écrire une lettre à une femme qu'elle jugeait très éloignée d'elle et avec laquelle elle souhaitait construire des ponts. S'inspirant du texte original écrit en dix minutes, la lettre présentée ici évoque un vécu dont l'universalité invite à créer de nouvelles représentations communes et partagées en étant à l'écoute de notre diversité.

La lettre de Margaret

Chère Brigitte Macron, Première Dame de France,
Parce que nous partageons la condition féminine, je m'octroie l'honneur de vous approcher nonobstant tout ce qui nous sépare. Malgré le statut de citoyenne française qui nous est commun, tout nous sépare. Sans doute que la valeur d'une de vos si belles tenues pourrait plus que couvrir mon allocation annuelle : l'AAH⁴. Vous avez autant de chance que je n'en ai pas.
Mais, la vie, je crois, n'est pas faite que de chance ni seulement de nos héritages, mais pour une très grande partie, de nos décisions et initiatives. Ainsi, j'aimerais vous rencontrer. Accepteriez-vous d'être mon mentor ? Puissent mes aspirations devenir réalité. Avec vous pour guide, j'en suis persuadée, des leviers puissants pourront être activés pour faire avancer ma cause, celle de toutes les femmes handicapées afin que nous puissions prendre part à l'édification de cette nation et de ce monde. Mon premier mouvement vers vous, comme vous pouvez facilement l'imaginer, est un mouvement d'envie, mais je sais que ce n'est qu'une faiblesse appelée jalousie ! En y repensant, je la dépasse, j'aimerais plutôt que vous deveniez une amie, une alliée !
Alors que je « roule » affairée à mes corvées quotidiennes et que les gens me regardent fixement ahuris par le spectacle de ma locomotion, j'aimerais soudain vous rencontrer à un feu rouge ou au coin d'une rue. Assise dans mon fauteuil roulant, contemplant le monde de cette hauteur-là, le miracle serait que nos regards se croisent. Cet instant magique, vous le raconterez à votre mari, notre président. « *Les femmes handicapées sont en famine. L'une d'elles est devenue mon amie. Je*

⁴ AAH, acronyme pour allocation pour adulte handicapé, cette aide financière est versée par l'État français aux adultes en faisant la demande administrative auprès des services médico-sociaux.

sens son visage, elle est en larmes. Elle doit rouler à contre-courant. Elle a besoin d'un fauteuil roulant puissant qui coûte 20 000 € alors que le remboursement par la Sécurité sociale est limité à 3 600 €. La mutuelle qui lui coûte la peau des fesses ne débourse que 1 500 €. Où peut-elle trouver la somme restante ? Ne jamais abandonner, se dit-elle. Laissez-moi aller à l'université, car avec un diplôme de plus, je trouverai sûrement un emploi. Roule, roule, roule, roule, sur les hauteurs de Suresnes. Son vieux fauteuil peut à peine supporter le choc. Cette ville n'a-t-elle jamais entendu parler de la Commission d'accessibilité ? Ces trottoirs, quel piteux état ! Peu importe, se dit-elle, j'obtiendrai ce diplôme, quel qu'en soit le prix. Oui, nous devons travailler. Ce n'est pas parce que nous sommes éclopées que nous ne devons pas porter la flamme ! Mais elle, au moins, elle a un fauteuil roulant électrique. Oh, mon Dieu, elle doit aussi aider une collègue étudiante d'Haïti. Celle-ci n'a que sa vieille mère malade pour la pousser à l'université ! Mère d'une femme handicapée, elle doit donc porter le fardeau jusqu'à sa mort ou être obligée de laisser sa progéniture handicapée affronter seule les affres de sa condition ».

Mères d'enfants handicapés, vous êtes toutes de grandes dames. Chère Première Dame, pourriez-vous chuchoter à votre mari qu'il les décore toutes ? Elles méritent toutes la Légion d'honneur. Moi, je peux prêter seulement le fauteuil roulant qu'une veuve m'a donné à la mort de son mari à ma collègue haïtienne. Voilà ce qui est bien, elle réussit à obtenir son diplôme. De retour en Haïti, elle laisse le fauteuil à Suresnes. Je suis maintenant dans le pétrin, car comment puis-je le ramener chez moi ? À l'université, ils sont très ennuyés : *Cette chose prend beaucoup de place, quand diable viendrez-vous la reprendre ?* Je tente de demander que les services de l'université me le déposent chez moi. *Vous avez aidé un collègue handicapé, pas l'université, donc c'est votre problème de sortir le fauteuil roulant d'ici.* C'est presque drôle, j'ai envie de rire jaune.

Aujourd'hui, je m'assois sur mes peurs. Je suis heureuse de rouler et de croiser des gens, même si je sais que ma présence dérange. Certaines personnes me le disent clairement : les handicapés devraient être au lit ! (Ils ignorent que certains ont, tout de même, des métiers – ce qui justifie leur présence dans le métro aux heures de pointe). Qu'importe, de bonne heure, je prends le RER A⁵ (ah, c'est possible aujourd'hui, les ascenseurs à la Gare de Lyon fonctionnent, ce n'est pas toujours le cas) arrêt " Charles de Gaulle-Étoile " (chance encore, l'agent de la régie des transports parisiens ne m'a pas oubliée, il installe la rampe, je descends tranquillement). Me voilà dans la rue, le plus près possible du palais de l'Élysée. Qui sait, vous pourriez en sortir pour aller vaquer à vos multiples engagements. Le hasard aidant vous remarqueriez ma présence, nous pourrions alors partager et oser...

Paris, le 29 septembre 2018

Cette lettre de Margaret est un cri par lequel elle évoque ses difficultés au quotidien. Ce vécu de discrimination était inattendu pour certaines

⁵ Le RER A est un train urbain desservant Paris et différentes villes de banlieue, c'est l'une des lignes transurbaines les plus importantes d'Europe.

participantes du projet international *Femmes et féminismes en dialogue* car il est vécu dans un pays économiquement favorisé. Ce témoignage transcende les différences nationales ou les arguments sociétaux rendant compte d'une situation de vulnérabilité (en raison de l'âge, de la difficulté à se déplacer, d'être une femme, d'être pauvre...).

C'est la participation visible de femmes en situation de handicap à la recherche-action-médiation lors du forum-colloque de Longueuil ainsi qu'un vécu en présentiel qui a permis que leurs vécus soient mentionnés dans la déclaration commune élaborée à l'issue des rencontres internationales en 2017. La prise en compte d'inégalités en raison d'un trouble, d'un déficit ou d'une maladie invalidante dont on est soi-même porteur ou porteuse ou dont un membre de notre famille est porteur est ainsi devenue un des éléments de la réflexion collective et de l'engagement commun. Si parfois dans les sociétés de l'écrit, la parole universitaire ou professionnelle est plus présente dans l'espace public, il est important de souligner que les vécus des personnes en situation de handicap ont autant de valeur que la parole des chercheuses ou des praticiens travaillant avec elles. C'est la prise de conscience par les autres participantes du projet *Femmes et Féminismes en dialogue*, des vécus des femmes ayant elles-mêmes à vivre avec des discriminations en tant que femmes en situation de handicap, mères d'un enfant en situation de handicap ou proches aidantes qui a contribué à inclure cette question non pas uniquement dans un chapitre spécifique, mais au travers d'une réflexion traversant plusieurs sections du présent ouvrage.

7. Se permettre de tendre vers y compris et surtout au niveau organisationnel

Avec une équipe internationale et diversifiée sur les plans des capacités, de l'origine, de la langue, de l'âge, de la scolarité, etc., l'expérience du projet *Femmes et Féminismes en dialogue* est un exemple de mise en pratique de la notion du *tendre vers* favorisée par l'approche intersectionnelle. L'intégration d'une telle démarche dans un processus de recherche-action-médiation implique, entre autres, de questionner les pratiques avancées au sein du projet afin de voir en quoi elles peuvent être susceptibles de contribuer à reproduire ou occulter certains rapports de pouvoir et d'exclusion. Cette posture organisationnelle permet de garder une réflexivité active et inclusive sur les pratiques, de générer des espaces d'échange ouverts et aussi de remettre en question certaines pratiques ainsi que la manière dont les savoirs sont mobilisés. Bien que le projet ne fût pas exempt de rapport de pouvoir, la posture de questionnements collectifs présents tout au long du processus de recherche représente une avancée significative dans une démarche d'inclusion et d'apprentissage face aux réalités méconnues de certaines participantes. De

plus, certains échanges auront ouvert la porte à pousser la réflexion encore un peu plus loin en se questionnant sur les réalités et les besoins des personnes qui étaient absentes du processus et sur les motifs de ces absences en lien avec une analyse visant à mettre en lumière les dynamiques de pouvoir ayant pu restreindre la participation de certaines participantes du projet.

Ainsi tout au long de la mise en œuvre d'un projet ou d'une activité, les différentes étapes doivent s'envisager dans un processus dont l'objectif n'est pas nécessairement d'aboutir à un endroit précis, mais plutôt de se concentrer sur les apprentissages et les transformations qui sont réalisables en cours de route. En travaillant à *tendre vers*, les animatrices, en tant que garantes de la mise œuvre commune et partagée de l'action, sont conduites à s'investir pour comprendre la singularité des situations vécues par les participantes et à faire preuve de créativité afin de favoriser l'inclusion de toutes. Qu'il s'agisse de professionnel-le-s, d'acteur ou d'actrices de la société civile ou de chercheur-e-s, tous les participants et toutes les participantes sont confronté-e-s à l'incertitude, à l'instabilité et parfois à l'erreur qui, elle aussi, fait partie intégrante du processus de changement initié par un projet ou une activité.

L'approche visant à *tendre vers* une mise en application de l'analyse intersectionnelle des rapports de pouvoir ne donne pas systématiquement l'impression d'un résultat tangible immédiat et ne garantit pas un processus exempt de toute forme d'exclusion. Elle a toutefois comme objectif de favoriser, entre autres, l'écoute, les questionnements réflexifs, l'ouverture et l'inclusion. Dans le contexte actuel où les rapports de pouvoir et les injustices sont exacerbés par des climats d'austérité, de stigmatisation et de peur de l'autre, l'adoption d'une telle posture permet d'ajouter, bien modestement, mais résolument, quelques pierres sur le grand chemin de la lutte pour la justice sociale.

Conclusions...

Ce chapitre s'est articulé en présentant d'abord des questionnements issus d'un dialogue chercheur-praticien avec des contributrices issues du travail social, de la psychologie, de la sociologie et des sciences de l'éducation, puis trois illustrations qui éclairent trois étapes de la mise en œuvre du projet *Femmes et Féminismes en dialogue* : la mobilisation avec la voix de Samia, présidente d'une association qui s'est engagée dans la recherche-action-médiation avec la mise en œuvre d'un groupe de prémédiation en région parisienne, la lettre de Margaret dont le premier jet a été réalisé durant la rencontre de médiation internationale et l'analyse d'un incident ayant marqué Michèle, l'une des responsables scientifiques du projet durant le colloque. L'enjeu du passage par l'écrit est de ne pas promouvoir incidemment des

catégories que l'on souhaite abolir, mais qui façonnent insidieusement les représentations sociales et les pratiques communautaires dans lesquelles nous évoluons. Ainsi la mise en place d'activités ou de projets collaboratifs en intervention sociale ou communautaire ou dans le milieu associatif peut contribuer à prendre en compte la parole de tous et toutes. Mais au-delà d'une place formelle laissée aux usagers, notamment ceux considérés comme *les moins aptes* ou *les plus éloignés d'une participation pleine et entière à la société*, il convient également de s'interroger sur les risques théoriques et pratiques des catégories d'énonciation mobilisées. Prendre en compte les situations de handicap est certes une manière de mettre en place une société inclusive, mais cela contribue parfois à pérenniser des catégorisations institutionnelles discriminantes (Meekosha, 2006 ; Sherlaw et Hudebine, 2015). Les hommes et les femmes en situation de handicap présentent assurément un risque statistique élevé d'être plus limité-e-s dans leur participation à la société, mais ils et elles ne se limitent pas à ce risque. Être moins apte dépend avant tout des normes d'aptitudes et de compétences de celui ou celle qui se considère comme dominant ou plus apte. Reconnaître que l'autre est compétent, voire tout aussi compétent ou plus compétent que soi-même est un processus de réflexivité itératif et quotidien à mener tout particulièrement quand des catégories permettant d'organiser le monde en vue d'agir sont mobilisées. Certes, les politiques publiques et les institutions sociales contribuent à l'élaboration de programmes visant la justice sociale en tant qu'inclusion et participation de tous et toutes (Fraser, 2005 ; Löve, Traustadóttir et Rice, 2018), mais les actions au niveau individuel ont également leur importance pour reconnaître non pas que l'autre est autrement capable, mais qu'il ou elle, de par son humanité, est avant tout capable.

La prise en compte de l'approche situationnelle du handicap et du genre invite à poursuivre l'interrogation de la coprésence de facteurs stigmatisants : être femme, issue de l'immigration, appartenir à une culture autre que la culture majoritaire ou dominante dans l'espace dans lequel on s'inscrit et être en situation de handicap. Peut-on parler de risques accrus de discriminations en raison d'un cumul de caractéristiques ? Les individus à l'intersection de plusieurs approches prenant en compte les oppressions sont-ils plus marginaux ou au contraire permettent-ils de réinterroger les normes de domination implicites engendrées par l'utilisation de catégories différenciant les êtres humains ? Pour aller plus loin sur ces questions qui interrogent tant les pratiques que les théories, il serait intéressant de poursuivre l'écoute des voix de celles et ceux qui mettent en place des actions pour et au service de la diversité humaine.

Bibliographie

- Albrecht, G. L., Ravaud, J.-F. et Sticker, H.-J. (2001). L'émergence des *disability studies* : état des lieux et perspectives. *Sciences sociales et santé*, 19(4), 43-73.
- Fougeyrollas, P. (2007). Désinsulariser le handicap, Quelles ruptures pour quelles mutations culturelles ? Dans Gardou, C. et Poizat, D. (Dir.), *Susciter le changement* (p. 199-203). Paris : Édition Érès.
- Fraser, N. (2005). *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. Paris : La découverte.
- Löve, L., Traustadóttir, R. et Rice, J. (2018). Achieving disability equality: empowering disabled people to take the lead. *Social Inclusion*, 6(1), 1-8.
- Masson, D. (2015). Enjeux et défis d'une politique féministe intersectionnelle - L'expérience d'Action des femmes handicapées (Montréal). *L'Homme et la société*, 198(4), 171-194.
- Fauteux, J. (2017). *Vers de nouvelles pratiques intersectionnelles : Quand parcours migratoire se conjugue avec situation de handicap*. (Mémoire de maîtrise inédit). Université de Sherbrooke.
- Joselin, L. et Popescu, C. (2018). Le handicap brouille-t-il le genre ? La mise en « Portrait » du handicap dans le journal Libération, *Human Development, Disability and Social Change- Développement humain handicap et changement social*, 4, 141-156.
- Meekosha, H. (2006). What the Hell are You ? An Intercategorical Analysis of Race, Ethnicity, Gender and Disability in the Australian Body Politic, *Scandinavian Journal of Disability Research*. 8(2-3), 161-176.
- Officer, A. et Posarac, A. (dir.). (2012). *Rapport mondial sur le handicap 2011*. Malte : Organisation mondiale de la Santé et Banque mondiale.
- OMS [Organisation mondiale de la Santé]. (2001). *Classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé*. Genève : WHO Press.
- Sherlaw, W. et Hudebine, H. (2015). The United Nations Convention on the rights of persons with disabilities: Opportunities and tensions within the social inclusion and participation of persons with disabilities. *Alter – European Journal of Disability Research / Revue Européenne de recherche sur le handicap*, 9(1), 9-21.
- Stimpson, L. et Best, M. C. (1991). *Courage Above All: Sexual Assault Against Women with Disabilities*. Toronto, Canada: DAWN - DisAbled Women's Network.